

## **NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle est disponible sur le site internet de la commune ou sur simple demande à la mairie.

La commune de VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE est issue de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, des communes de Bussière-Poitevine, Darnac, Saint-Barbant et Thiat soit 1727 habitants, pour une superficie totale de 121.46 km<sup>2</sup>. Les quatre communes fondatrices demeurent des communes déléguées avec leurs maires délégués et leurs mairies annexes. Le siège social est situé 9, rue Eugène Gailledrat – Bussière-Poitevine 87320 VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE

Le conseil municipal est composé, depuis les élections municipales 2020, de 23 conseillers.

Les budgets primitifs de la commune de VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Ils respectent les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre. Le budget général et le budget assainissement ont été approuvés par le conseil municipal le 13 avril 2023. Le budget du CCAS a été approuvé par le bureau le 14 avril 2023

Les budgets ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

### ***Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :***

**1 - Le budget primitif** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

**2 - La commune ne compte pas 1 mais 3 budgets différents :**

☑ **Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics,...) financés essentiellement par les dotations de l'Etat et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières).

☑ **Budget assainissement** (collecte et traitement des eaux usées)

☑ **Budget CCAS** (centre communal d'action sociale).

**3 – Chaque budget se compose de 2 sections :**

- la section de fonctionnement servant à régler les dépenses courantes (charges à caractère général, charges de personnel, charges financières etc.)
- la section d'investissement servant uniquement à régler les travaux neufs ou achats supérieurs à 500 € TTC

**4. Chaque budget doit obligatoirement être équilibré** en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

**5. Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

**6. La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.



## La fiscalité pour 2023

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) 2020 du département (18.96 %) a été transféré et additionné au taux communal TFB.

Le conseil municipal a décidé de reconduire en 2023 les taux d'imposition communaux appliqués en 2022 soit :

- ✓ Taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.91 %
- ✓ Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.00 %
- ✓ Taxe d'habitation : 9.96 %

## Travaux prévus en 2023

En 2023, la commune terminera les travaux engagés l'année dernière et investira, sans avoir recours à l'emprunt pour des travaux de :

- ✓ Travaux de voirie dans les communes déléguées
- ✓ Clôture au terrain des Chaffauds
- ✓ Ravalement face nord-Travaux mise aux normes électriques mairie et ancienne cantine de Thiat
- ✓ Acquisition d'un aspirateur de feuilles et d'un tracteur
- ✓ Achat de tables à la cantine
- ✓ Achat de rideaux pour l'école maternelle
- ✓ Achat de panneaux de signalisation au Saut de la Brame de Thiat
- ✓ Travaux dans les bâtiments communaux, réhabilitation de logements
- ✓ Réfection des ruelles derrière l'église de Bussière
- ✓ Réhabilitation des stations d'épuration à Darnac
- ✓ Dénomination des rues et numérotation des habitations à Saint-Barbant
- ✓ Numérisation des cimetières
- ✓ Agrandissement de la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)
- ✓ Poursuite des travaux de réhabilitation d'un immeuble à usage de commerces à Bussière

## Prévisions du budget général 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGETS 2023	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	2 589 211.78	3 059 829.19

Encours dette au 31/12/2022	variation/2021
116 531 €	- 21,5 %

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévues au budget 2023
011	Charges à caractère général	1 242 210.78
012	Charges de personnel	695 300.00
014	Atténuation de produits	500.00
65	Autres charges de gestion courante	160 825.00
66	Charges financières (intérêt des emprunts)	4 710.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	450 000.00
	<i>Opérations d'ordre en sections</i>	<i>34 666.00</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévues au budget 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté	511 441.78
013	Atténuation de charges de personnel (arrêts maladie etc.)	52 600.00
70	Produits, services et ventes diverses	33 476.00
73	Impôts et taxes	926 703.00
74	Dotations et participations de l'état ou autre	960 941.00
75	Autres produits de gestion courante (loyers etc.)	100 050.00
76	Autres produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	4 000.00
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>0</i>

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Prévues au budget 2023
21	Travaux avec restes à réaliser	2 988 314.19
16	Emprunts et dettes assimilées	24 211.00
45	Opérations pour compte de tiers	47 304.00
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	0
DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévues au budget 2023
001	Résultat reporté	956 567.52
021	Virement de la section de fonctionnement	450 000.00
13	Subventions (département, état, région) avec restes à réaliser	881 291.68
10	TVA récupérée, excédent de fonctionnement	40 000.00
1068	Affectation de résultat	650 000.00
45	Opérations pour compte de tiers	47 304.00
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	34 666.00

## Prévisions du budget assainissement 2023

En 2023, la commune espère pouvoir commencer les travaux de réhabilitation des stations de Darnac, l'agence de l'eau attendait le rapport diagnostic établi par la Communauté de Communes du Haut Limousin En Marche (CCHLEM) pour donner son accord.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGETS 2023	Fonctionnement	Investissement
Budget assainissement	148 409.58	715 029.96

Encours dette au 31/12/2021	variation/2021
85 826 €	- 21.5 %

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévues au budget 2023
011	Charges à caractère général	66 046.58
012	Charges de personnel pour entretien des stations	9 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
66	Charges financières (intérêt des emprunts)	3 519.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	68 344.00
DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévues au budget 2023
002	Résultat reporté	49 176.58
70	Redevance assainissement	85 700.00
75	Autres produits de gestion courante	1 200.00
77	Produits exceptionnels	0
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	12 333.00

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Prévues au budget 2023
20, 21	Travaux avec restes à réaliser	684 595.96
16	Emprunts et dettes assimilées	18 101.00
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	12 333.00
DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévues au budget 2023
001	Résultat reporté	373 595.96
13	Subventions (département, état, région) + restes à réaliser	271 290.00
10	TVA récupérée	1 800.00
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	68 344.00



## Prévisions du budget CCAS 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes. Les recettes proviennent d'une subvention du budget général.

BUDGETS 2023	Fonctionnement	Investissement
Budget CCAS	12 415.62	0

Nous espérons, à travers ces quelques explications synthétiques, être parvenus à vous aider à comprendre le fonctionnement de la collectivité.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à poser vos questions par mail aux services administratifs de la mairie.



Le Maire

André DUBOIS.

9, rue Eugène Gailledrat – Bussière-Poitevine 87320 Val-d'Oire-et-Gartempe

☎ : 05.55.68.40.83

Mel : [mairie@voeg.fr](mailto:mairie@voeg.fr) Site web : <https://val-doire-et-gartempe.fr/fr/>